

CDC Argentan Intercom

Maîtrise d'oeuvre relative à la création de réseaux d'assainissement sur les communes de FLEURÉ et de GOUFFERN-EN-AUGE (Urou-et-Crennes - Lotissement du Mont-Fleuri) et à la réhabilitation de réseau sur la commune de GOUFFERN-EN-AUGE (Urou-et-Crennes - RD 113)

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7052835>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques .

Objet du marché : Maîtrise d'oeuvre relative à la création de réseaux d'assainissement sur les communes de FLEURÉ et de GOUFFERN-EN-AUGE (Urou-et-Crennes - Lotissement du Mont-Fleuri) et à la réhabilitation de réseau sur la commune de GOUFFERN-EN-AUGE (Urou-et-Crennes - RD 113).

Type de marché : Services.

Type de prestations : Services d'architecture; service d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques.

Code NUTS : FRD13

L'avis implique un marché public.

Le présent avis correspond à un système de qualification constituant une mise en concurrence. Autres informations : L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est <http://www.centraledesmarches.com/>

Il est rappelé que tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site www.centraledesmarches.com et dans le journal d'annonces légales Ouest France édition Orne.

Caractéristiques principales :

Maîtrise d'oeuvre relative à la création de réseaux d'assainissement sur les communes de FLEURÉ (61200) et de GOUFFERN-EN-AUGE (61200 - Urou-et-Crennes - Lotissement du Mont-Fleuri) et à la réhabilitation de réseau sur la commune de GOUFFERN-EN-AUGE (61200 - Urou-et-Crennes - RD 113). Les ouvrages sur lesquels porte la mission de maîtrise d'oeuvre appartiennent au domaine " ouvrages d'infrastructure ". La présente consultation a donc pour objectif de recruter un maître d'oeuvre pour réaliser ces projets. Les missions concernent les phases EP/DIAG, AVP, PRO, ACT, VISA/EXE, DET et AOR. La mission de maîtrise d'oeuvre pourra, en fonction des travaux envisagés, comporter les quatre missions complémentaires suivantes : demandes de subventions, études géotechniques, essais finaux et information du public. Montant estimatif de l'ensemble des travaux : 1 350 000 € HT. Marché passé en procédure adaptée en application des articles L2123-1, L2431-1 à L2432-2, R2123-1, R2123-4, R2172-1, R2431-1 à R2432-7, R2431-12 à R2431-18 et R2431-24 à R2431-31 du code de la commande publique et selon les dispositions énoncées dans le CCAG prestations intellectuelles. Conformément aux dispositions des articles L2113-10, L2113-11 et R2113-2 du code de la commande publique, ce marché ne fait pas l'objet d'une dévolution en lots séparés. En effet par principe les marchés sont passés en lots séparés sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. Le pouvoir adjudicateur peut ainsi décider de ne pas allouer un marché si la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Or la mission consiste en une MOE dont la méthodologie permettra d'apporter une cohérence globale de projet ainsi qu'une mutualisation des coûts d'ingénierie. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Les délais d'exécution des prestations seront précisés à l'acte d'engagement dans le respect des délais maximums établis par l'article 6.1 du CCAP. Chaque mission débutera par la notification par le MOA d'un OS précisant les modalités de la mission demandée au MOE ainsi que le délai d'exécution. La mission de MOE s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux ou au plus tard à la levée des réserves.

Refus des variantes.

Quantités :

La nature, la quantité et la description des travaux et leurs spécifications techniques, ainsi que les lieux d'exécution, sont données dans le cahier des clauses techniques particulières.

Options, description concernant les achats complémentaires :

Variantes : Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses techniques particulières, ils devront s'y conformer scrupuleusement et fournir impérativement une proposition de base conforme à ses spécifications, y compris toutes suggestions relatives aux règles de l'Art. En effet, les variantes ne sont pas autorisées conformément aux dispositions de l'article R2151-8 du code de la commande publique, ainsi les candidats sont tenus de répondre à la solution de base conforme aux documents de la consultation. Options / prestations supplémentaires éventuelles : Sans objet. Prestations non prévues - exécutions supplémentaires - modifications du marché - avenants : Des modifications du marché peuvent intervenir conformément aux dispositions prévues aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique.

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : En application des dispositions des articles R2191-7 alinéa 3 et R2191-33 du code de la commande publique, le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire à concurrence de 5% du montant de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement sera assuré par des fonds publics, ressources propres de

l'Établissement. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Les délais de paiement sont fixés à 30 jours, dans les conditions définies au cahier des clauses administratives particulières, conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 du code de la commande publique. Le présent marché de maîtrise d'oeuvre est un marché forfaitaire conclu à prix provisoire. La rémunération forfaitaire du maître d'oeuvre est fondée sur un pourcentage qui s'applique au montant hors taxes des travaux. Le montant du marché, fixé dans l'acte d'engagement et son annexe relative à la décomposition du prix global et forfaitaire, est provisoire, conformément aux dispositions des articles R2112-18, R2432-6 et R2432-7 du code de la commande publique. Les modalités de révision des prix et de passage au forfait définitif de rémunération sont fixées au CCAP.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés. Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article R2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; En qualité de membres de plusieurs groupements. L'entrepreneur, membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : Se référer aux documents de la consultation.

Situation propre des opérateurs économiques : Se référer aux documents de la consultation.

Capacité économique et financière : Se référer aux documents de la consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Se référer aux documents de la consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

55 % critère VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE

45 % critère PRIX DES PRESTATIONS (HONORAIRES)

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 05 juin 2020 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2020-06

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique. Pour de plus amples renseignements se référer aux articles L2132-2 et R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique et au règlement de la consultation.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques , Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Caen , 3, rue Arthur le Duc - BP 25086, 14050 CAEN cedex 4 . Téléphone : 0231707272 - Fax : 0231524217 . Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr . Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Caen , 3, rue Arthur le Duc - BP 25086, 14050 CAEN cedex 4 . Téléphone : 0231707272 - Fax : 0231524217 . Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr . Site : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 23 avril 2020.